

Message de Mgr Bernard GINOUX évêque de Montauban **FIN DE L'ANNEE PASTORALE**

Nous ne pouvons pas oublier les mois difficiles, le coronavirus et ses conséquences, les pertes d'emploi, les situations des personnes âgées seules ou confinées dans des maisons de retraite, l'année scolaire perturbée pour certains malgré l'extraordinaire adaptation des établissements scolaires et de tout leur personnel. Mais nous pouvons aussi rendre grâce pour tout ce qui a été une joie : la préparation et la célébration des sacrements, la catéchèse en visio, les gestes d'entraide et de soutien, le retour à la pratique des messes après le temps de « Youtube » et des retransmissions. Des mariages ont pu finalement se célébrer. Pour tout cela je vous invite à dire avec moi notre reconnaissance au Seigneur qui est toujours avec nous. Je pourrais évidemment déplorer la fermeture sine die de la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption en raison des fissures qui pouvaient entraîner des chutes de pierres plus ou moins importantes. Les experts surveillent, testent, analysent. Nous ne pouvons nullement présager de la réouverture de l'édifice. Peu après, alors que nous nous étions portés à l'église Saint-Jacques c'est cet édifice qui, à son tour, causait une menace. Nous pouvons espérer que dans un an les travaux seront achevés. Sont heureusement en train de s'achever ceux qui ont permis de remettre en état le clocher de la chapelle de l'Immaculée-Conception et nous pourrons, à la rentrée, y remettre en place le sanctuaire de la Miséricorde Divine.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont compris et accepté les changements d'églises et se retrouvent toujours fidèlement auprès du Seigneur dans les messes. Je dois aussi mentionner la belle fréquentation de notre grotte de N-D de Lourdes même au milieu de la nuit de la Nativité et, bien sûr, tout le mois de mai. J'exprime aussi ma reconnaissance à toutes les bonnes volontés qui se dévouent discrètement, à tous ceux qui ont tenu bon dans les moments difficiles et qui ont su soutenir les autres.

Après ces mois difficiles je vous souhaite de pouvoir prendre du repos ou simplement goûter la joie de la liberté retrouvée.

Vous allez lire les nominations et donc les changements qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre. Je suis reconnaissant aux prêtres qui acceptent dans la fidélité à leurs promesses d'ordination ce que je peux leur demander. Qu'ils en soient remerciés. Je pense aussi aux prêtres étrangers, pour la plupart venus d'Afrique, qui sont pour le diocèse un secours indispensable. Parmi les nouveautés le diocèse accueille trois religieuses de la Famille Missionnaire de Notre-Dame. Elles logeront à l'évêché et participeront à la pastorale à Montauban (au sanctuaire de la Miséricorde, à la catéchèse et au catéchuménat et à d'autres missions). Elles sont présentes dans une dizaine de diocèses en France. Je redis aussi qu'avec l'accord de M. l'abbé Farenc, l'église de Gasseras est érigée en paroisse personnelle pour la forme extraordinaire du rite romain. Elle est à ce jour confiée à un prêtre de l'Institut du Christ Roi. Bien entendu, on veillera à ce qu'elle soit ouverte dans la journée pour que toute personne puisse y venir prier.

Nous avons aussi accueilli un diacre permanent, Jacques d'Haese et son épouse, venus du Nord. Il a reçu une lettre de mission pour le Service Evangélique des Malades dans le diocèse.

Rendons grâce pour cette année. Prenons le repos nécessaire. Il est une condition de la paix du cœur et de la joie de vivre. Prions pour le ministère des prêtres et des diacres, prions pour les consacrées et prions les uns pour les autres. Priez aussi pour moi, je vous redis ma joie de servir le diocèse. Que le Seigneur nous bénisse !

+Bernard GINOUX



NOMINATIONS

*** Conformément au Can.538 § 3, ayant atteint l'âge de 75 ans, Mgr l'Evêque a accepté la démission du chanoine **Louis ALBERT** de sa charge de curé de l'ensemble paroissial de Lafrançaise. Il garde les charges de chancelier diocésain et de vice-Official Provincial. Il résidera au presbytère de Saint Jean-Villenouvelle, 3 Rue Saint-Jean, à Montauban.

*** Conformément à ce même Can.538 § 3, ayant atteint lui-aussi l'âge de 75 ans, Mgr l'Evêque a accepté la démission du père **Jacques GIBERT**, Missionnaire d'Afrique, de sa charge de curé de l'ensemble paroissial de La Ville Dieu du Temple. Il se retire dans sa société de vie apostolique.

Par décision de Mgr l'Evêque :

*** L'abbé **Gilbert ODI**, curé in solidum de l'ensemble paroissial de la Cathédrale, est nommé pour une durée de 6 ans, curé de l'ensemble paroissial de Lafrançaise. Il résidera au presbytère de Lafrançaise, 2 place de la République.

*** L'abbé **Herman BORO**, du diocèse de Dédougou au Burkina Faso, vicaire de l'ensemble paroissial de Valence d'Agen, est nommé, avec l'accord de son évêque, administrateur paroissial de l'ensemble paroissial de Saint-Nauphary. Il résidera au presbytère de Saint-Nauphary, 830 route d'Albi.

*** L'abbé **Léon Ousmane SENE**, du diocèse de Kaolack au Sénégal, vicaire de l'ensemble paroissial de Caussade-Montpezat de Quercy est nommé, avec l'accord de son évêque, vicaire de l'ensemble paroissial de Valence d'Agen. Il résidera à la Maison Saint-Paul, Avenue du Quercy à Valence d'Agen.

*** L'abbé **Eric Oswald Vignatindé AHISSOU**, de l'archidiocèse de Cotonou au Bénin, curé in solidum avec l'abbé Fernand Lopez de l'ensemble paroissial de Reynies, est nommé, avec l'accord de son archevêque, administrateur paroissial de l'ensemble paroissial de La-Ville-Dieu-du-Temple. Il résidera au presbytère de La-Ville-Dieu, 2 place des Templiers.

Le chanoine **Cyprien PARANT**, de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre (Société de vie Apostolique de droit pontifical) est nommé, avec l'accord du prier général, pour trois ans renouvelables, curé de la paroisse personnelle de Gasseras pour les fidèles du diocèse de Montauban attachés à la forme extraordinaire du rite romain. Il résidera le week-end au 91 boulevard Montauriol à Montauban et en semaine dans la communauté des chanoines à Toulouse à la Maison Saint Thomas d'Aquin, 2 rue Agathoise.

L'abbé **Bruce LOFFEL**, tout en conservant sa charge de curé de l'ensemble paroissial de Nègrepelisse, est nommé dans l'équipe d'aumônerie de la Maison d'arrêt de Montauban.

Monsieur **Jacques d'HAESE**, diacre permanent, tout en conservant sa mission au Service Evangélique des Malades, est nommé à l'ensemble paroissial de La-Ville-Dieu pour participer à la pastorale ordinaire, tout en résidant à Lafrançaise.

Une communauté de trois religieuses de la Famille Missionnaire Notre-Dame s'installe à Montauban à la demande de monseigneur Bernard GINOUX évêque de Montauban. Elles résideront à l'évêché de Montauban, 6 faubourg du Moustier. Elles participeront à l'accueil et à l'animation du sanctuaire de la Divine Miséricorde (chapelle de l'Immaculée Conception). Elles interviendront dans la catéchèse et dans divers services de l'ensemble paroissial de la Ville-Haute de Montauban.

Monsieur Michel DARIOS est nommé délégué diocésain au dialogue inter-religieux pour un mandat de trois ans renouvelable.

Les nominations prennent effet pour la rentrée pastorale de septembre 2021

**DECRET D'ERECTION DE LA PAROISSE PERSONNELLE POUR LES
FIDELES DU DIOCESE DE MONTAUBAN ATTACHES A LA FORME
EXTRAORDINAIRE DU RITE ROMAIN**

Vu les canons 515, 518 et 520

Vu le motu Proprio du pape Benoît XVI Summorum Pontificum, du 7 juillet 2007, article 10

Vu l'instruction Universae Ecclesiae du 30 avril 2011, en ses articles 13 et 14,

Après avoir consulté le conseil du presbyterium,

Nous, Bernard GINOUX par la grâce de Dieu et la volonté du Siège Apostolique, évêque de MONTAUBAN décrétons l'érection d'une paroisse personnelle pour les fidèles du diocèse de MONTAUBAN attachés à la forme extraordinaire du rite romain.

Cette paroisse, sous le vocable de la Nativité de Notre-Dame, est aujourd'hui confiée à l'Institut du Christ-Roi Souverain prêtre.

Un curé parmi les prêtres de cet institut sera nommé par l'évêque de Montauban sur proposition du Provincial de France du dit institut, représentant le supérieur général. Il jouira de toutes les facultés prévues par le droit.

La cessation des fonctions du curé se fera par accord des deux parties.

Un vicaire pourra être nommé de la même manière si les activités pastorales de la paroisse le requièrent.

L'église dite de la nativité de Notre-Dame sise à Gasseras ne fait plus partie de l'ensemble paroissial de Saint-Orens-Villebourbon. Elle devient l'église paroissiale de la nouvelle paroisse personnelle.

Le curé de la paroisse personnelle bénéficie des droits et devoirs prévus par le droit canonique et la législation civile pour tout curé.

La paroisse disposera de ses propres registres.

Fait à MONTAUBAN, le 29 juin 2021

Monseigneur Bernard GINOUX, évêque de Montauban

Chanoine Louis Albert, chancelier du diocèse



Du 5 au 9 juillet Pélé Vtt 82

Du 23 au 26 juillet pèlerinage diocésain à Lourdes

Du 6 au 11 septembre Visite ad Limina des évêques pour le groupe des évêques de Toulouse - Marseille

Du 8 au 12 septembre Semaine Mariale à Livron

Du 20 au 25 septembre pèlerinage diocésain à Rome

21 septembre journée des prêtres aînés à Caussade

29 septembre Assemblée du Presbyterium

BEL ETE A TOUS !